

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230605-DEL_23_06_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-06-02

**MANIFESTATIONS CULTURELLES ET
SOCIALES : FIXATION DU TARIF DU
BUFFET DU CONCERT DE JAZZ DU
03.07.2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31.05.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

Absents : Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN – Excusés.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée Délibérante qu'un concert de jazz organisé par la commission municipale des festivités se déroulera sur la place des Commandeurs le 3 juillet 2023.

Puis il expose ce qu'il suit :

La prestation est gratuite pour les spectateurs. Cependant, un buffet organisé par la commune clôturera la représentation. Par conséquent, il conviendrait de fixer le tarif du buffet dinatoire encaissé par le biais de la régie de recettes diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le tarif du buffet dinatoire du lundi 3 juillet 2023 à l'occasion du concert de jazz à **8 €** par personne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Séverine GUILLOT

